

► 1. IDENTITÉ

NOM : _____

SEXE : MASCULIN FÉMININ

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

LIEU DE NAISSANCE : _____

► 2. CONTACT

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TÉLÉPHONE(S) : _____

E-MAIL: _____

► 3. DROIT À L'IMAGE ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Durant vos activités au sein de notre association nous sommes amenés à effectuer des prises de vue à des fins de communication autour de nos actions. Ces images pourront être utilisées, sur une durée de 10 ans, sur notre site internet www.clea-stiring.fr, ainsi que sur les pages des médias sociaux de ce site. Ces images sont également susceptibles d'être utilisées pour des projections collectives sur le territoire national.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée, vu le Code de la propriété intellectuelle, l'association exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés aux prises de vues qui resteront sa propriété exclusive. L'association s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers et de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue, de

l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Afin d'assurer la confidentialité de vos données personnelles, l'association s'engage à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres organismes, conformément au règlement général de protection des données. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, ou lors des captations effectuées lors de vos participations aux activités de l'association, veuillez consulter notre politique de confidentialité des données sur www.clea-stiring.fr

► 4. ACCEPTATION DES CONDITIONS D'ADHÉSION ET D'ASSURANCE

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis sur ce document.

Je certifie avoir pris connaissance des statuts de l'association disponibles sur www.clea-stiring.fr, ainsi que du règlement intérieur de l'activité basket-ball disponible au dos de ce formulaire, et je certifie les accepter sans condition.

Je certifie être informé que la seule **garantie souscrite pour la participation aux activités de l'association en tant que membre usager est une assurance responsabilité civile** entrant en vigueur au moment de l'adhésion (Groupe Générali France, contrat n°AH873098, attestation disponible sur www.clea-string.fr). Toutefois, je suis informé que j'ai toute latitude pour opter pour une assurance individuelle accident complémentaire qui me convienne mieux.

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball en club datant de moins d'un an.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom et je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix dans le cadre de mes activités au sein de l'association.

Lu et approuvé, le ____ / ____ / ____

Signature : Mode de règlement : espèces chèque CB

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ BASKET-BALL LOISIRS

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'activité basket-ball loisirs est une action proposée par l'association CLÉA. Son organe de direction est le conseil d'administration du CLÉA. Les responsables de l'action sont chargés du fonctionnement quotidien de l'activité et de sa représentation.

Le fonctionnement de l'association est défini dans ses statuts disponibles sur www.clea-stiring.fr.

Les membres de l'activité basket-ball loisirs sont des membres usagers du CLÉA.

Les responsables de l'action basket-ball loisirs sont des membres actifs du CLÉA.

L'activité a pour but d'initier toute personne majeure intéressée à la pratique du Basket-Ball.

Les activités ont lieu au COSEC de Stiring-Wendel ainsi qu'à la salle omnisports, aux jours et heures définis par convention avec la mairie de Stiring-Wendel, et mis à disposition sur le site internet de l'association, www.clea-stiring.fr.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ

L'activité est ouverte à partir de 18 ans après s'être acquitté de la cotisation annuelle, fourni un certificat médical d'aptitude et complété le bulletin d'adhésion notifiant l'acceptation sans condition du présent règlement intérieur et des statuts de l'association.

La qualité de membre sera acquise dès que ces éléments seront transmis aux responsables de l'action basket-ball loisirs.

Quelle que soit la date d'adhésion, la qualité de membre est acquise pour la durée d'une saison, c'est-à-dire du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

3. SÉANCE D'ESSAI

Toute personne majeure désirant s'essayer à la pratique du basket-ball au sein de l'association pourra bénéficier d'une unique séance d'essai gratuite.

Pour ce faire, il faudra nécessairement compléter une fiche d'inscription pour bénéficier de la même protection et du même niveau d'information que tout membre usager.

4. ENTRAÎNEMENTS

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures de salle propres dédiées).

En raison du mode d'accès aux locaux, l'entrée dans la salle ne sera possible que 10 minutes avant le début de la séance. Tout accès en dehors de ce créneau ne sera pas possible.

5. ASSURANCE

La seule garantie proposée aux membres de l'activité basket-ball loisirs est une assurance responsabilité civile.

Tous les membres sont informés, au moment de leur inscription, de l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident complémentaire.

6. RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

L'entretien et le nettoyage du gymnase sont sous la responsabilité de la ville de Stiring-Wendel.

Toutefois, chaque membre devra veiller au bon respect des lieux.

Il est ainsi demandé à tous les membres de participer à l'entretien des locaux en veillant à ne pas les dégrader, et en nettoyant toutes traces en cas de souillure.

Au début et à la fin de chaque séance, chaque responsable devra donc veiller à la propreté des locaux, à vider les poubelles notamment.

Chaque membre s'engage à respecter scrupuleusement le règlement intérieur des locaux.

Chaque membre s'engage à participer à l'installation et au rangement du matériel et chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

7. APPLICATION DU RÈGLEMENT ET SANCTIONS

Toute personne surprise en flagrant délit de vol de matériel sera immédiatement exclue de l'activité et un signalement sera effectué auprès des autorités compétentes.

Toute dégradation volontaire sera à la charge financière de la personne qui en est la cause.

Toute personne surprise en situation de non-respect du règlement sera sanctionnée.

8. MONTANT DE LA COTISATION

Pour l'année 2021 – 2022 la cotisation est fixée à 35 €.

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être modifié à tout moment par le conseil d'administration de l'association.

La nouvelle version du règlement devra être transmise à tous les membres.